



### **Allocation communale annuelle de solidarité**

Toute personne désirant profiter de l'allocation de solidarité de la commune d'Useldange pour l'année en cours pourra faire parvenir sa demande à l'administration communale **jusqu'au 31 mars 2024**. Le formulaire pour faire la demande peut être retiré auprès de l'administration communale ou téléchargé sur le site internet de la commune: [www.useldeng.lu](http://www.useldeng.lu). Les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de l'allocation de solidarité sont repris sur les pages suivantes. Pour des renseignements supplémentaires, les personnes intéressées peuvent contacter l'administration communale au numéro **23 63 00 51 - 1**.

### **Alljährlicher Kommunalen Solidaritätszuschuss**

Um in den Genuss des diesjährigen Solidaritätszuschusses der Gemeinde Useldingen zu kommen, können die betroffenen Einwohner ihren Antrag **bis zum 31. März 2024** bei der Gemeindeverwaltung einreichen. Das Anfrageformular für den kommunalen Solidaritätszuschuss kann entweder bei der Gemeindeverwaltung abgeholt oder unter [www.useldeng.lu](http://www.useldeng.lu) heruntergeladen werden. Die Anforderungen welche von den betroffenen Personen erfüllt sein müssen, können auf den folgenden Seiten nachgelesen werden. Sollten noch Fragen bestehen oder sollte es Verständnisschwierigkeiten bezüglich des in französischer Sprache angefügten Textes geben, so kann man sich gerne an die Gemeindeverwaltung unter der Nummer **23 63 00 51 - 1** wenden.

Le collège échevinal / Der Schöffenrat

Pollo Bodem, bourgmestre  
Christian Frank, échevin  
Raoul Schaaf, échevin

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCTROI D'UNE ALLOCATION  
COMMUNALE ANNUELLE DE SOLIDARITÉ**

Une prime de solidarité sera allouée aux ménages bénéficiant de l'allocation de vie chère de la part du Fonds National de Solidarité.

Le montant de cette prime est fixé à 30% de l'aide versée par le Fonds National de Solidarité.

La liquidation de la prime de solidarité se fera sur le vu du document attestant l'obtention d'une allocation de vie chère du Fonds National de Solidarité, sous réserve que le requérant ait eu son domicile légal sur le territoire de la commune d'Useldange au 1<sup>er</sup> janvier de l'année pour laquelle la prime est due.

Il n'est recevable qu'une seule demande par communauté domestique.

Sont exclues de l'allocation communale de solidarité les personnes domiciliées dans les locaux appartenant à la commune et mis à disposition par celle-ci au Centre Thérapeutique pour l'hébergement des personnes en fin de cure. Sont également exclus les communautés domestiques vivant dans un logement mis à disposition par la commune sans perception de loyer.

La prime est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts et cette communauté domestique perdra son droit à l'allocation pour 3 ans.

Seront déduit du montant de l'allocation les éventuelles dettes envers l'administration communale.

## Demande en obtention d'une allocation communale de solidarité pour l'année 2023

Antrag zur Erlangung einer kommunalen Solidaritätsprämie für 2023

Demandeur/Antragsteller		
Nom/Name :		
Prénom/Vorname :		
Date de naissance/Geburtsdatum:		
Adresse:	L-	Localité/Wohnort:
N° de téléphone/Telefonnummer:		
E-mail:		
Langue préférée/bevorzugte Sprache :	FR	DE
Etat civil/Zivilstand		
<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> marié	<input type="checkbox"/> ledig
<input type="checkbox"/> partenariat	<input type="checkbox"/> veuf/veuve	<input type="checkbox"/> verheiratet
<input type="checkbox"/> divorcé	<input type="checkbox"/> séparé	<input type="checkbox"/> Partnerschaft
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> verwitwet
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> geschieden
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> getrennt
Coordonnées bancaires/Bankdaten		
Titulaire du compte/Kontoinhaber:		
N°de compte/Kontonummer(IBAN):		
Institut bancaire/Bank:		

### Pièces à joindre: décompte de l'allocation de vie chère de la part du Fonds National de Solidarité

### Beizulegende Unterlagen: Abzug der Teuerungszulage des Nationalen Solidaritätsfonds

Protection des données: La loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que les renseignements demandés dans ce formulaire ainsi que ceux nécessaires au traitement du dossier, ne peuvent servir à d'autres fins que la gestion et le contrôle des diverses prestations de l'Administration Communale d'Useldange concernant l'allocation communale de solidarité. Conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression de données est garanti.

Datenschutz: Das Gesetz vom 2. August 2002 betreffend den Schutz von Personen bezüglich Ihrer Datenverarbeitung sieht vor, dass die im Formular gewünschten Angaben sowie die zur Bearbeitung Ihrer Akte notwendigen Daten nur zu diesem Zweck sowie zur Überprüfung der von der Gemeindeverwaltung von Useldingen gezahlten Leistungen dienen. Gemäß Wortlaut des ersterwähnten Gesetzes ist das Recht auf Zugriff, Berichtigung und Aufhebung von Daten gewährleistet.

Par la signature de la présente, les bénéficiaires s'obligent au remboursement intégral de la prime, au cas où l'administration communale constatera qu'ils l'auront obtenue à la suite de déclaration inexacte ou incomplète. Dans cette hypothèse, ils perdront encore le droit à l'allocation de la prime pour les trois prochaines années.

Durch die Unterschrift dieses Formulars verpflichtet sich der Antragsteller zur kompletten Rückerstattung an die Gemeindekasse der von ihm erhaltenen Prämie falls die Gemeindeverwaltung herausfinden sollte, dass die besagte Prämie auf Grund falscher oder inkompletter Angaben seitens des Antragstellers von der Gemeinde ausgezahlt wurde. In diesem Falle verliert der Antragsteller des Weiteren das Recht auf die Auszahlung der Prämie während der 3 nächsten Jahre.

Date/Datum \_\_\_\_\_ Signature/Unterschrift \_\_\_\_\_

En déposant le formulaire, l'intéressé(e) donne son accord à l'administration communale d'utiliser les données personnelles conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).